

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023



L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de Fégréac s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu ordinaire de réunion, sous la présidence de Jérôme RICORDEL, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le cinq juin deux mille vingt-trois.

Présents : Jérôme RICORDEL, Régis de BARMON, Laëtitia BARREAU, Solène MIGLIORATI, Didier MOURAUD, Didier MARTIN, Florian BOYÈRE, Erwan GENET, Alexandra GUIHO, Geneviève MÉNORET, Karen PITRÉ, Stéphane POULAIN, Frédérique TRESSEL, Brigitte CAYLA, Aurélie de CASSAGNAC.

Pouvoirs : Catherine LAILLÉ à Alexandra GUIHO, Caroline Da SILVA SOLHA à Brigitte CAYLA, Clarisse OLLIVIER à Didier MARTIN, Emmanuel RAOULT à Jérôme RICORDEL.

A été nommé secrétaire : Geneviève MÉNORET

Ordre du jour :

Appel des conseillers ;

Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;

Délibérations :

1. Désignation des délégués titulaires et suppléants – Vote élections sénatoriales
2. Motion de soutien contre les violences faites aux élus

1. Désignation des délégués titulaires et suppléants – Vote élections sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, à savoir Messieurs Didier MOURAUD, Didier MARTIN, Erwan GENET et Madame Frédérique TRESSEL. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une liste est déposée et enregistrée : la liste « Sénatoriale Fégréac 2023 »

Composition de la liste :

1. RICORDEL Jérôme
2. MIGLIORATI Solène
3. NICOLAZO de BARMON Régis
4. DA SILVA SOLHA Caroline
5. GENET Erwan
6. LAILLÉ Catherine
7. BOYERE Florian
8. De GRANIER de CASSAGNAC Aurélie

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

- a. Nombre de conseillers présents et représentés.....18
- b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b).....18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Électoral)0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du Code Électoral)0
- e. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)].....18

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Sénatoriale Fégréac 2023	18	5	3

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs : Liste A : 7 sièges Liste B : 5 sièges Liste C : 3 sièges.

Monsieur Poulain arrive en séance à 19h16

2. Motion de soutien contre les violences faites aux élus

La Communauté des Maires, des Présidents d'Intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue Maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le Maire reste l'élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de Maire et d'élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un Maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée. La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le Maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de Maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 Maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, Maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du Maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la motion de soutien contre les violences faites aux élus.**
- **APPROUVÉ par 17 voix pour, 1 abstention** (Aurélie de CASSAGNAC)

Aurélie de CASSAGNAC ajoute qu'en tant que Conseillère Municipale, elle apporte son soutien au Maire démissionnaire de Saint-Brévin-les Pins. Celui-ci a demandé à ce qu'aucune récupération politique ne soit faite, comme indiqué dans son discours de départ.

Aussi, respectant sa décision et sa demande, elle souhaite s'abstenir sur ce texte marqué par l'émotion et mélangeant de nombreuses situations alors que des réponses légales existent, le texte faisant des amalgames, en cette période d'élections sénatoriales.

Concernant la place et le rôle des Conseils Municipaux, Madame de CASSAGNAC indique que ce n'est pas faute d'avoir alerté à plusieurs reprises sur le rôle de chambre d'enregistrement et d'exécutif délégué de l'État, sans marge de manœuvre décentralisé des Conseils Municipaux depuis 2020.

Monsieur le maire répond qu'il ne s'agit pas d'une récupération politique. Cette motion est proposée par l'association des maires (AMF44) et l'association des maires ruraux (AMRF44), qui regroupent les élus de toutes les tendances politiques, et vise à alerter plus largement sur les violences faites aux élus locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h21.

Prochain Conseil Municipal le 5 juillet.